

Les Entreprises d'insertion (EI)

Les Entreprises d'Insertion se situent dans le secteur économique classique. Elles produisent des biens et services destinés au marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes. Ces structures associent activité économique et accompagnement social. L'entreprise d'insertion doit être économiquement viable afin d'offrir aux personnes en difficulté la possibilité de bénéficier, pour une durée déterminée, d'une adaptation ou d'une réadaptation dans un milieu productif.

L'accompagnement proposé pourra, selon les profils et les difficultés des personnes, intégrer le ré-entraînement aux rythmes de travail, l'apprentissage professionnel et l'accompagnement social.

La mise à l'emploi dans une Entreprise d'Insertion s'effectue dans le cadre de contrats à durée déterminée. La durée totale de prise en charge ne peut excéder 24 mois.

Afin que l'Entreprise d'Insertion puisse prétendre aux aides et exonérations, les personnes embauchées doivent avoir été agréées par l'ANPE.

Le dispositif régional en quelques chiffres :

Les 25 EI de Franche-Comté représentent, en 2006 :

- 995 personnes en insertion
- 734 220 heures de travail, soit 487 ETP (base de calcul: 1 505 heures)
- 289 salariés permanents, soit 222 ETP.

Le taux d'encadrement s'élève à 2.20 ETP salariées en insertion pour 1 ETP salarié permanent.

71% du public est masculin, 21% a moins de 26 ans et 15% a plus de 50 ans.

Les personnes bénéficiaires du RMI représentent 30% de l'effectif en insertion, celles bénéficiaires de l'ASS, 9%. La part de Travailleurs handicapés s'élève à 8% des salariés en insertion. Les personnes relevant de la problématique Justice ou Désintoxication représentent 20% des salariés en insertion.

Au total, 509 salariés en insertion sont sortis du dispositif en 2006. Les issues vers l'emploi représentent 37% et celles vers la formation représentent 7% des sorties.

Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Les ETTI doivent avoir comme activité exclusive l'insertion de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Elles concluent deux types de contrat, d'une part des contrats de mise à disposition avec l'entreprise utilisatrice, et d'autre part des contrats de mission ou contrats de travail temporaire avec le salarié en insertion. Ces contrats sont soumis à l'ensemble des règles de droit applicables aux contrats de travail temporaire.

Les missions en entreprise constituent un des derniers maillons des parcours d'insertion. Elles doivent permettre l'accès du salarié au marché du travail dans des conditions de droit commun.

Les personnes embauchées doivent bénéficier d'un agrément de l'ANPE pour ouvrir droit aux aides et exonérations.

Le dispositif régional en quelques chiffres :

Les 4 ETTI de Franche-Comté représentent en 2006 :

- 745 personnes en insertion
- 281 050 heures de travail, soit 176 ETP (base de calcul : 1600 heures)
- 35 salariés permanents, soit 19 ETP.

Le taux d'encadrement est de 16.7 ETP salariés en insertion pour 1 ETP permanent.

89% des salariés en insertion sont des hommes, 28% ont moins de 26 ans et 8% ont plus de 50 ans.

Les bénéficiaires du RMI représentent 27% du public, les bénéficiaires de l'ASS, 2.3%, les Travailleurs Handicapés 3% et les personnes relevant des problématiques Justice ou désintoxication 9%.

En 2006, 368 personnes sont sorties du dispositif. 51% ont trouvé un emploi et 8% sont entrées en formation.

Le PRADiE

(Pôle Régional d'Animation et de Développement de l'Insertion par l'Economique)

rassemble les principaux réseaux représentatifs de l'Insertion par l'Activité Economique en Franche-Comté



Créée en 1986, la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) Franche-Comté a pour objet de développer toutes les initiatives visant la dignité, l'épanouissement, l'autonomie des personnes, couples, familles avec ou sans enfants, en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale, sans distinction de quelque nature que ce soit. Elle regroupe aujourd'hui 26 associations et 33 établissements inscrivant l'ensemble de leurs actions dans le champ de la lutte contre les exclusions.

Dans le volet Insertion par l'Activité Economique, l'ensemble des chantiers d'insertion assure l'autonomie, l'accès à l'emploi et la citoyenneté, principes fédérateurs qui animent nos missions sociales et économiques.



Depuis bientôt 30 ans en Franche-Comté et en France, les entreprises d'insertion développent une multiplicité d'activités économiques mobilisées exclusivement au bénéfice des populations précarisées et mises à l'écart du monde du travail.

Cette autre façon d'entreprendre s'est constituée et se développe encore aujourd'hui à partir d'une conviction fondamentale « **personne n'est, a priori, inemployable** ».

L'Union Régionale des Entreprises d'Insertion Franche-Comté (UREI Franche-Comté) rassemble la quasi totalité des Entreprises d'Insertion et Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion régionales (20 EI et 3 ETTI).



L'association régionale COORACE Franche-Comté regroupe aujourd'hui 17 adhérents dont 12 associations intermédiaires et 5 chantiers d'insertion.

4 AXES PRIORITAIRES guident la démarche des adhérents et du réseau :

- La prise en compte des demandeurs d'emploi dans leurs parcours vers l'emploi durable.
- Une recherche et des actions sur les filières métiers (hôtellerie restauration, services à la personne...).
- La participation au développement des territoires.
- La qualité des actions et la professionnalisation des acteurs.



Le Réseau Cocagne, tête de réseau national, regroupe aujourd'hui plus de 80 « Jardins de Cocagne » en activité (dont quatre en Région Franche-Comté).

Tous les « Jardins de Cocagne » satisfont à une charte qui précise :

- une vocation d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté,
- la production de légumes cultivés en agriculture biologique,
- la distribution de ces légumes auprès d'un réseau d'adhérents,
- la collaboration avec le secteur professionnel.



« Regards sur l'Insertion par l'Activité Economique »

Mai 2008 — P R A D I E

6B, Boulevard Diderot—Bâtiment B—25000 BESANCON

25000 BESANCON
Téléphone : 03 81 88 56 39
Télécopie : 03 81 88 53 64
Messagerie : pradie-fc@wanadoo.fr

Regards sur l'Insertion par l'Activité Economique

PRADiE

L'Editorial

Chaque année, plus de **8 000 personnes**, rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, sont salariées des 80 structures d'insertion (SIAE) par l'activité économique en Franche-Comté, dans une logique de retour ou d'accès à l'emploi.

Par leur travail, chacune de ces personnes contribue à la création de richesses et au développement d'un **chiffre d'affaires total de 35 millions d'Euros** pour l'ensemble des structures d'insertion.

Ces salariés participent également à la politique de solidarité à travers les cotisations salariales et patronales.

Par leur activité et leur implication dans un parcours d'insertion, les salariés des structures d'insertion montrent leur volonté de sortir d'une logique d'exclusion et signifient ainsi que, lorsqu'une opportunité et une alternative leur sont offertes, ils savent s'en saisir.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA), souhaité par Martin HIRSCH (Haut Commissaire aux Solidarités Actives), doit permettre d'amplifier cette dynamique et accompagner la volonté des salariés en insertion de sortir de l'exclusion. Pour ce faire, le RSA ne doit cependant pas se mettre en œuvre aux dépens d'autres politiques sociales ou de l'emploi et au détriment de catégories sociales à peine plus favorisées.

Le « Grenelle de l'Insertion » a fait naître des espoirs au sein des acteurs de la lutte contre les exclusions. Il a permis d'envisager, enfin, la mise en place d'une politique d'insertion ambitieuse, permettant la consolidation et le développement d'une offre d'insertion de qualité, dotée de moyens à la hauteur de cette ambition. Nous attendons, aujourd'hui, que ceci se traduise dans les faits.

Il est indispensable que les chantiers d'insertion disposent d'un contrat simple correspondant à leur activité, que les dispositifs de formation proposent des actions adaptées aux publics salariés des Structures d'Insertion par l'Activité Economique et que nous construisions des partenariats innovants et dynamiques avec les collectivités, les institutions (notamment avec « France Emploi », nouvel établissement résultant de la fusion ANPE-ASSEDIC), et bien entendu avec les entreprises, afin de favoriser les passerelles vers l'emploi classique et durable.

Même si la démarche d'un « Grenelle de l'insertion » fait l'objet de beaucoup de doutes et de quelques craintes, il est important que la réflexion puisse interroger nos pratiques, conforter nos valeurs et remettre en questions quelques certitudes.

Président du PRADiE
Jean-Claude PIQUARD

Président de l'UREI FC
Christian JACQUOT

Présidente de la FNARS FC
Sabah MAHIDDINE

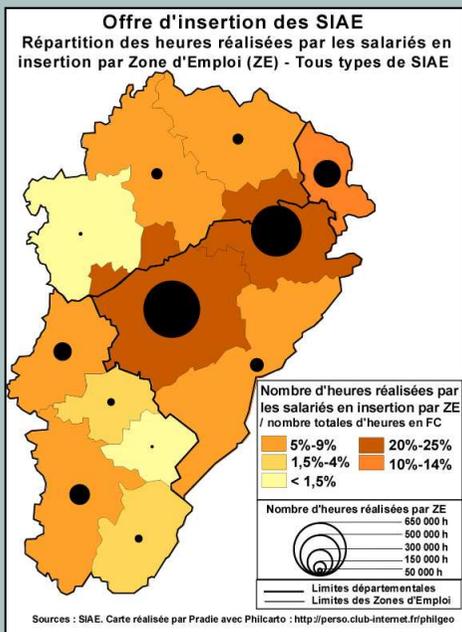
Président du COORACE FC
Rémi GAUTHIER

Directeur général du RESEAU COCAGNE
Jean-Guy HENCKEL

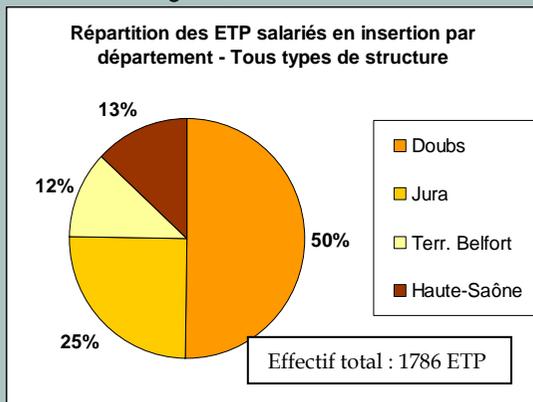
L'offre d'insertion en Franche-Comté

En 2006, les 80 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) franc-comtoises, tout dispositif confondu, ont salarié plus de **8 000 personnes en difficultés**.

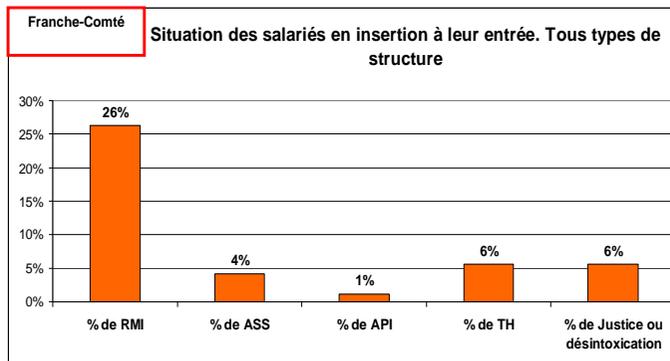
Leur offre d'insertion représentait **2 857 165 heures de travail** réalisées par 1786 ETP salariés en insertion (mode de calcul uniforme basé sur 1600h). Elle est principalement concentrée sur les Zones d'emploi de Besançon et de Montbéliard (47% des heures totales). Les zones d'emploi de Gray et Champagnole sont les territoires où l'offre d'insertion paraît la moins significative.



Les trois quarts des heures de travail, réalisées par les salariés en insertion, au niveau régional, sont effectués dans le Doubs et le Jura.



Caractéristiques du dispositif régional



Les personnes salariées par les SIAE bénéficient tout au long de leur parcours dans la structure d'une prise en charge particulière et adaptée à leur progression. Cet encadrement nécessite un effectif permanent conséquent, il était de 549 ETP (801 personnes) en 2006, soit un taux d'encadrement de 1 permanent pour 3.3 ETP d'insertion ;

Plus de 4300 salariés en insertion sont sortis des SIAE de Franche-Comté en 2006. 39% ont accédé à un emploi et 13% ont intégré une formation.

Les structures d'insertion, acteurs économiques à part entière

Implantées dans le tissu économique local, les SIAE développent des activités très variées. Elles inscrivent leurs activités tant dans le champ de la production de biens et/ou de services que dans celui de la mise à disposition de personnel auprès de particuliers, d'associations, d'entreprises ou de collectivités. Leurs activités relèvent principalement des secteurs du bâtiment (second œuvre), de la restauration du patrimoine (classé ou non), de l'environnement et entretien d'espaces verts, de la blanchisserie/repassage, du nettoyage, de la filière déchets ré-utilisables, de la sous-traitance industrielle, de l'hôtellerie/restauration, des services aux particuliers ...

Le Chiffre d'Affaires réalisé par les SIAE s'élève chaque année à près de **35 millions d'euros**. Pour mener à bien leur mission sociale, les SIAE perçoivent **22 millions d'euros** de financements publics. Le taux moyen de financements (subventions d'exploitation et contrats aidés) varie selon le type de structure : 62 % pour les chantiers d'insertion ; 9% pour les associations intermédiaires ; 12% pour les entreprises de travail temporaire d'insertion ; 32% pour les entreprises d'insertion.

Ces acteurs économiques redistribuent chaque année **44 millions d'euros** sous forme de salaires aux personnes en insertion et à leur personnel permanent.

Répartition, par département et par type de Structures d'Insertion par l'Activité Economique conventionnées en Franche-Comté (données 2006)

	Associations Intermédiaires	Ateliers et Chantiers d'Insertion	Entreprises d'Insertion	Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion	TOTAL
Doubs	6	12	10 (+1)	3	31
Jura	4	9	8	0 (+1)	21
Haute-Saône	5	8	3 (+1)	0 (+2)	16
Territoire de Belfort	3	4	4	1 (+1)	12
TOTAL	18	33	25 (+2 antennes)	4 (+4 antennes)	80

Les Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI)

Ces organismes qui relèvent du secteur mixte exercent à la fois des activités dans le secteur marchand et des activités à but non lucratif présentant un caractère d'utilité sociale.

Ces structures doivent développer une activité qui s'adresse à des personnes en très grande difficulté. Cette activité doit reposer sur un projet social associant une dimension collective et une démarche pédagogique basées sur l'acquisition du savoir-faire et du savoir-être dans un contexte de production réelle de biens et services.

Les charges spécifiques d'accompagnement pesant sur ces structures leur permettent d'embaucher des personnes en contrats aidés, principalement, en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et en Contrat d'Avenir (CA).

Le dispositif régional en quelques chiffres :

Les 33 ACI de Franche-Comté représentent, en 2006 :

- 1 763 personnes en insertion,
- 1 077 472 heures de travail, soit 863 ETP (base de calcul : 1248h)
- 344 salariés permanents, soit 219 Equivalent Temps Plein (ETP).

Le taux d'encadrement est de 3.9 ETP salariés en insertion pour 1 ETP permanent.

38% des salariés en insertion sont des femmes, 26% ont moins de 26 ans, 15% ont plus de 50 ans.

40% du public est bénéficiaire du RMI, 5% de l'ASS, 1% de l'API. Les Travailleurs handicapés représentent 9% des salariés en insertion et ceux ayant une problématique Justice ou de toxicomanie représentent 8% du public.

897 personnes sont sorties du dispositif en 2006 : 26% ont retrouvé un emploi et 19% sont entrés en formation.

Les Associations Intermédiaires (AI)

Les Associations Intermédiaires ont pour vocation la mise à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités, d'établissements ou d'entreprises, de personnes sans emploi qui, en raison de leurs difficultés sociales et professionnelles, ne sont pas susceptibles d'être embauchées directement par des entreprises classiques. Ces mises à disposition de salariés sont réalisées à titre onéreux. « Les associations intermédiaires sont les seules structures associatives pouvant mettre des salariés à disposition à des fins lucratives. [...] Depuis 1998, leur activité n'est plus limitée à la satisfaction de besoins collectifs non satisfaits. Bénéficiant d'une interprétation extensive des CDD d'usage pour l'exécution de tâches précises et temporaires, elles peuvent procéder à des mises à disposition dans l'ensemble des secteurs d'activité » (circulaire DGEFP N° 2005/37 du 11/10/2005). Elles s'inscrivent donc dans le secteur concurrentiel.

Le dispositif régional en quelques chiffres :

les 18 AI de Franche-Comté, en 2006, représentent :

- 4 515 salariés en insertion
- 764 423 heures de travail, soit 478 ETP (base de calcul : 1600h)
- 133 salariés permanents, soit 90 ETP.

Le taux d'accompagnement socioprofessionnel est de 5.31 ETP salariés pour 1 ETP salarié permanent.

78% des salariés en insertion sont des femmes, 16% ont moins de 26 ans et 22% ont plus de 50 ans.

20% du public est bénéficiaire du RMI, 3% de l'ASS, 1.42% de l'API. Les Travailleurs Handicapés représentent 4% des salariés.

2 578 salariés en insertion sont sortis du dispositif en 2006 : 42% ont retrouvé un emploi et 12% se sont orientés vers une formation.